

Séance du 2 décembre 2021

~~~~~

L'an deux mil dix-vingt-et-un, le deux décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. GUERREIRO S. FUSALBA T. et VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J. GUESDON S

Etaient absentes et excusées : Mme DUVAL J. RAGUIN N.

Mme GUESDON S. est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du quatre novembre deux mil dix-vingt-et-un. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Décision modificative N°3 – section d'investissement**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'effectuer une décision modificative comme suit :

|               |                                                                                       |              |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| DI -21318-151 | Autres bâtiments publics – opération « portail de l'église et chemin de Compostelle » | - 1 374,71 € |
| DI – 2151-150 | Réseaux de voirie – opération « voirie »                                              | + 650,55 €   |
| DI - 165      | Dépôts et cautionnements                                                              | + 724,16 €   |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative N°3 du budget principal, présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.

#### **2) Demande de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour l'aménagement de trottoirs route de la Lèvrerie et rue du Réveillon**

Afin de terminer l'aménagement de la route de la Lèvrerie au niveau du lotissement le Hameau des Plaudières, Monsieur le Maire propose aux élus d'aménager le trottoir côté sud de la route qui n'avait pas été réalisé lors des travaux du Hameau des Plaudières. Il propose également d'aménager une allée piétonnière pour desservir la dernière maison avant la sortie de l'agglomération, située rue du Réveillon.

Considérant que ces travaux de voirie peuvent être subventionnés auprès du Conseil Départemental,

Monsieur le Maire présente les devis tels que :

| Entreprise           | Objet                                         | Montant en € HT | Montant en € TTC |
|----------------------|-----------------------------------------------|-----------------|------------------|
| CMATP                | route de la Lèvrerie : trottoir en enrobé     | 13 996,20       | 16 795,44        |
| CMATP                | rue du Réveillon : trottoir en grave compacté | 1 338,40        | 1 606,08         |
| Total de l'opération |                                               | 15 334,60       | 18 401,52        |

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** la réalisation d'un trottoir, route de la Lèvrerie et d'une allée piétonnière, rue du Réveillon, **APPROUVE** le plan de financement tel que figurant ci-dessus, **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 10 291,00 € pour les travaux cités ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération et **PRÉCISE** que ces travaux seront financés conformément au budget communal 2022.

### **II - PERSONNEL COMMUNAL**

#### **• Création de deux postes temporaires d'agent recenseur pour le recensement de la population 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la coordonnatrice communale désignée est Madame Catherine LEMOUX. Malgré la pandémie, ce recensement aura bien lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Selon la taille de notre population communale, deux agents recenseurs doivent être recrutés. Après une bonne préparation en amont (mise sous enveloppes, repérage...), ils déposeront les imprimés dans toutes les boîtes aux lettres. Les administrés pourront répondre directement sur le site internet de l'INSEE ou donner les documents remplis à l'agent recenseur ou bien encore rapporter le document au secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire informe du recrutement de Mesdames Annie DUTARDRE et Cathy GUERREIRO. Il indique également que l'État verse une indemnité compensatrice d'un montant de 1 358,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **CRÉER** deux postes temporaires d'Agent Recenseur du 20 janvier au 19 février 2022, de **POURVOIR** ces postes par un contrat pris en application de l'article 3, alinéa 2 de

la Loi susvisée, pour la durée d'un mois maximum susceptible d'être renouvelé une fois pour la même durée, si celle-ci s'avère insuffisante et de **DÉFINIR** la rémunération de l'Agent Recenseur au nombre d'imprimés collectés ou remplis, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à représenter la Commune pour la signature du contrat, et **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget communal 2022.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• ORGANISATION COMMUNALE**

Suite à la démission de M Thierry FUSALBA, 4<sup>ème</sup> adjoint chargé de la culture, du tourisme et de la communication, Monsieur le Maire informe qu'il est décidé pour l'instant de ne pas remplacer le poste et de fonctionner avec trois adjoints. Il indique que pour l'instant, il conserve ces délégations.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **ENVIRONNEMENT**

#### **• Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire informe les élus que les illuminations de Noël seront installées par PYROCONCEPT le mardi 7 décembre 2021 et par la société INEO le mercredi 8 décembre 2021. Monsieur le Maire confirme que suite à une récente réunion du SIEIL 37, l'installation en régie des illuminations n'est pas possible, la commune ayant confié la compétence éclairage public au syndicat.

## **URBANISME**

### **• Dossiers d'urbanisme**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les pétitionnaires pourront effectuer leurs demandes d'autorisation du droit des sols (demande de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) par voie dématérialisée.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Comité des Fêtes**

En attendant Noël et en partenariat avec la P'tite Chevauchée, le Comité des Fêtes offre vin ou chocolat chaud le vendredi 10 décembre 2021 à partir de 18h00, devant la salle des Ormeaux.

### **2) Cérémonie des vœux**

Si les contraintes sanitaires le permettent, la cérémonie des vœux se tiendra le vendredi 21 janvier 2022 à 18h30.

## **ACTION SOCIALE**

### **• Colis de Noël**

Madame Liliane PINEAU indique que cette année, 9 colis seront distribués dont 4 à l'EHPAD.

## **COMMUNICATION**

### **• Bulletin municipal**

Monsieur le Maire informe les élus que le bulletin municipal et les cartes de vœux sont imprimés. La distribution devra être réalisée entre le 13 et le 19 décembre 2021.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 10 janvier 2022 à 18h30.

Une commission des Finances fixant les orientations budgétaires aura lieu courant janvier 2022.

La séance est levée à 19h55.